

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux dans le cadre de travaux d'alimentation basse tension, 25 rue Louis Dupont à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise RESEELEC, 32 rue Denis Papin 62510 ARQUES, à compter du vendredi 30 juin 2023 jusqu'au 30 août 2023 inclus,

Objet :

**Interdiction de stationnement et
restriction de circulation rue
Louis Dupont**

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux situés au niveau du 25 B rue Louis Dupont à ISBERGUES, du vendredi 30 juin 2023 jusqu'au 30 août 2023 inclus.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise RESEELEC chargée des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h, et la circulation se fera sur chaussée rétrécie.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le

Le Maire,



David THELLIER